

# COMMUNE DE LOMPNIU

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2011

### Présents

Charvet Marc, Conti Martine, Gonguet Gisèle, Gonguet Jean, Gonguet Stéphane, Mougeot Eric, Picollier Joëlle, Poncet Michel, Thivillier Paul.

### Absents excusés

Bernerd Luisa pouvoir donné à Martine Conti, Martinod Raymond pouvoir donné à Jean Gonguet

**Secrétaire de séance :** Thivillier Paul élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal du 27/05/2011 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**Explication des votes enregistrés dans les comptes rendus :** le Conseil adopte le principe d'intégrer, à la demande des intéressés, une explication de vote transmise par écrit au secrétaire de séance.

### Point 1 – Schéma départemental de coopération intercommunale

Un schéma départemental de coopération communale a été élaboré par le préfet de l'Ain en conformité avec la loi du 16 décembre 2010, décidant de réformer les collectivités territoriales. La proposition n°9 concerne la CCV et décide de la création d'une communauté de communes rassemblant la CCV, la CC Bugey-Arène Furans, la CC du Colombier et la CC Belley-Bas-Bugey soit au total 51 communes.

- CCV : 16 communes, 5178 habitants,
- Bugey Arène Furans : 8 communes, 2521 habitants,
- Colombier : 4 communes, 4414 habitants,
- Belley-Bas Bugey : 23 communes, 17974 habitants.

Notre conseil doit donner son avis sur cette fusion afin que les conseillers communautaires puissent voter au prochain conseil communautaire.

Après en avoir débattu en commission élargie le 18 juillet, il ressort les points suivants :

- Belley fait partie de notre bassin de vie (emplois, formation), il serait logique d'accepter cette proposition car la CCV ne peut rester isolée.
- La CCV a mis 20 ans pour se construire (5 communes l'ont intégrée depuis moins de 5 ans, Songieu et Lompnieu depuis un an seulement). Elle doit conserver sa composition.
- Que seront les compétences futures ? Combien y aura-t-il de conseillers ? Quel sera le poids de notre CCV dans les décisions finales ? La CCV ne sera-t-elle pas délaissée dans cette affaire ?
- Beaucoup de questions restent sans réponse, sans parler de la fiscalité.

Les conseillers s'accordent pour penser que la proposition du préfet ne prend pas suffisamment en compte la situation géographique et économique du haut Valromey, il serait intéressant de réfléchir sur un projet recouvrant le territoire du futur SCOTT.

Vote : POUR - 4 (Martine Conti, Eric Mougeot, Michel Poncet, Paul Thivillier)  
CONTRE – 7

### Point 2 – Prise de compétence « éclairage public » par le SIEA

L'AG du SIEA du 9 avril 2011 a élargi le domaine du Syndicat à l'éclairage public. Chaque commune adhérente doit ensuite se prononcer. Les subventions du SIEA ont largement contribué aux travaux d'enfouissement des réseaux secs et à la rénovation de l'éclairage public de notre commune. De plus le calcul de la participation de la commune s'effectuera en fonction de la consommation réelle des années précédentes et le forfait appliqué par point lumineux pour l'entretien semble plus intéressant financièrement que le remplacement des lampes à la charge exclusive de la commune. La mutualisation dans ce domaine, comme dans d'autres, apporte un avantage indéniable au fonctionnement communal.

Vote : unanimité POUR

### **Point 3 – Marché SOCATRA : réception des travaux du réseau d'eaux usées – pénalités de retard**

La réception des travaux d'eaux usées a eu lieu le 16 juin 2011. Le retard constaté tranche par tranche permettrait d'appliquer des pénalités financières à l'entreprise. Ces pénalités s'élevant à 23 889,71 € représentent environ 3 % du montant total de l'opération. Considérant que les travaux ont été exécutés correctement avec la validation du maître d'œuvre et que l'économie réalisée en choisissant la société SOCATRA au moment de l'appel d'offres a été particulièrement intéressante, le Conseil propose l'abandon de l'application des pénalités.

Vote : CONTRE l'application des pénalités – 10 - POUR – 1 (Eric Mougeot)

### **Point 4 – Investissement scolaire : amortissement de la participation communale 2008-2009**

La commune doit décider de la durée de l'amortissement de cette participation s'élevant à 4676,66 €. Compte tenu du montant engagé la proposition est faite de l'amortir sur une seule année.

Vote : unanimité POUR

### **Point 5 – Câblage France Télécom : amortissement des travaux réalisés à Chavillieu**

La commune doit aussi décider de la durée de l'amortissement des travaux France Télécom réalisés à Chavillieu pour un montant de 2440,48 € restant à sa charge. De la même façon la proposition est faite de l'amortir sur un an.

Vote : unanimité POUR

### **Point 6 – Admission en non valeur, produits irrécouvrables**

Pour la régularisation des comptes communaux obligation est faite d'admettre les sommes impayées par VALROMEY IMPRESSIONS en non valeur dans la mesure où elles sont irrécouvrables. Cela représente 163 € pour le ramassage des ordures ménagères et 166,66 € pour la consommation d'eau.

Vote : POUR – 8 ; CONTRE – 1 (Gisèle Gonguet) ; Abstentions – 2 (Stéphane Gonguet, Martine Conti)

### **Point 7 – Récolte de champignons lactaires, autorisation en faveur de la société Revollons-Estany**

Comme chaque année, la société REVOLLONS-ESTANY demande l'autorisation de récolter les champignons lactaires à lait rouge dans les forêts communales sous la coordination de l'ONF. Le produit de cette opération est ensuite reversé aux différentes communes concernées.

Vote : Unanimité POUR

### **Point 8 – Institut des risques majeurs : cotisation d'adhésion à prendre sur le compte C/6574**

Il s'agit de régulariser l'imputation de la cotisation adhésion de 40 € prévue à tort dans le chapitre diverses cotisations du budget 2011. L'affectation doit s'effectuer au compte C/6574 concernant les subventions aux associations.

Vote : POUR – 10 ; CONTRE – 1 (Michel Poncet)

NB : Une réflexion sur la mise en place d'un plan communal de sauvegarde reste d'actualité.

### **Point 9 – Résiliation anticipée du bail de location de l'appartement sud du bâtiment Mairie**

Le Conseil doit autoriser le Maire à accepter la résiliation anticipée du bail de location de l'appartement sud de la Mairie. Ce bail prendra donc fin au 13 août 2011 car la locataire est attributaire du RSA.

Vote : Unanimité POUR

### **Point 10 – Virement de crédit**

Pour la même raison, il appartient d'effectuer une décision modificative pour affecter un crédit de 370 € au compte remboursement de caution du budget 2011.

Vote : unanimité POUR

### **Point 11 – Situation des travaux en cours**

Les derniers ajustements pour l'éclairage public se terminent à Chavillieu. La tranche 2 de l'enfouissement des réseaux secs est en cours d'achèvement dans le bourg, la pose des projecteurs et des mâts est programmée pour la tranche 1. Les équipes des entreprises seront en congés pour partie du 29 juillet au 23 août et pour l'ensemble du 5 au 23 août.

### **Point 12 – Information sur le projet éolien**

Une réunion a eu lieu à la préfecture de région le vendredi 8 juillet pour solliciter l'inscription de notre projet éolien dans le schéma régional en cours d'élaboration. Un comité de pilotage aura lieu le mercredi 27 juillet pour décider d'un comité de suivi courant septembre et élargir encore l'information à l'ensemble des communes et associations concernées. Avant le comité de suivi, un RDV sera pris avec le Sous-Préfet et chacun des maires et des Présidents des communes et EPCI voisins, individuellement...pour essayer de savoir comment ils perçoivent notre projet.

### **Point 13 – Informations diverses**

La SMACL, assurance de la commune, a envoyé un chèque de 339,83 € pour la réparation des dégâts causés par le gel d'un radiateur dans un logement communal.

L'entreprise Carrier a été choisie pour la remise en état du toit du lavoir pour un montant de 7046,70 € HT.

Des devis ont été demandés pour la réfection des bacs du bourg (on rajoutera le bac du haut à Chavillieu) et du bassin du lavoir, ainsi que pour couler la dalle de support de l'abribus qui vient d'être commandé.

L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour la remise en état des chaussées qui interviendra en septembre.

Gaby Wurgel a transmis un courrier pour attirer notre attention sur la circulation à pied au nord du bourg. Michel Poncet et Paul Thivillier étudieront le problème et feront des propositions au prochain conseil.

Carte communale : la DDT d'Ambérieu a été relancée par Marc Charvet suite à l'étude effectuée par l'architecte paysagiste du département. Un cabinet d'études sera sollicité pour la modification de cette carte et la mise en place d'un cahier des charges.

### **Point 14 – Compte-rendu des réunions**

L'ensemble des dossiers est consultable en mairie.

- *Vente de bois du mardi 28 juin à Nantua* (rapport de Jean Gonguet) – Ont été vendus pour la commune un lot de feuillus parcelles 19 et 20 pour 14 231 € et un lot de résineux parcelle 3 pour 46 785 €. De plus un lot de résineux parcelle 7 a été mis en vente par contrat, le résultat n'est pas encore connu.
- *Réunion CCV du 16 juin* (rapport d'Eric Mougeot) – la réception des travaux du bâtiment de l'Observatoire de la Lèbe a eu lieu le 10 juin. Le projet RETROUVANCE sera commercialisé à l'été 2012. Il y a un problème de désamiantage dans une école d'Artemare. Les travaux de la cantine d'Hotonnes suivent leur cours.
- *Conseil d'école d'Hotonnes du 27 juin* (rapport d'Eric Mougeot) – Pour la rentrée 54 élèves sont inscrits dans 3 classes, l'effectif est actuellement en baisse de 10 élèves. Le fonctionnement de la cantine à midi entrainera la suppression du transport scolaire de la mi-journée.
- *Entretien des stations d'épuration* – Une réunion a eu lieu le vendredi 22 juillet entre M. Gaud (Société Sodéval), M. Torrès (Société Bordel), Marc Charvet et Paul Thivillier. Les roseaux se développent bien, le fonctionnement des stations est satisfaisant. Les reprises signalées ont été effectuées ou sont en cours. Les échanges ont permis de mieux affiner l'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Questions de la salle déposées par écrit

- Trou non rebouché devant le four de Chavillieu – Le signalement a été effectué à l'occasion de plusieurs réunions de chantier, les travaux doivent être réalisés cette semaine. Avant le départ en congés des entreprises, le balayage des chaussées du hameau aura lieu.
- Y-a-t-il dépôt d'un permis de construire pour un poulailler ? – Cela dépend de la surface utilisée qui sera à vérifier ainsi que l'emplacement.

### **Dates importantes à retenir**

- **Samedi 30 juillet après midi** – Journée citoyenne – Rendez-vous 14 h devant la mairie.
- **Prochain conseil municipal** : vendredi 26 août à 20 h 30 si nécessaire et réunion de la commission élargie ce même jour à 18 h (sinon Réunion de la commission élargie le vendredi 26 août à 20 h 30 et Conseil municipal le vendredi 30 septembre à 20 h 30)

Le Secrétaire de séance  
Paul Thivillier

Le Maire,  
Marc Charvet